



DIVISION DU 1^{ER} DEGRE
Bureau de la formation continue

Affaire suivie par
Peggy KREMPP-ARCHER
JBL/PKA/11-2018/366

Téléphone
03 88 45 92 44

Télécopie
03 88 61 43 15

Courriel
Peggy.krempp@ac-strasbourg.fr

Adresse
65 avenue de la Forêt-Noire
67083 Strasbourg Cedex

Horaires
du lundi au vendredi
de 8h 30 à 12h
sur rendez vous
de 13h 30 à 17h

Strasbourg, le 19 novembre 2018

Le Directeur académique par intérim des
services de l'Education nationale du Bas-Rhin

à

Mesdames et Messieurs les enseignants du
1^{er} degré du département du Bas-Rhin

S/c de Mesdames et Messieurs les
inspecteurs de l'Education nationale du
département du Bas-Rhin

OBJET : Réunion d'information sur la formation préparatoire au CAPPEI
(Certificat d'Aptitude Professionnelle aux Pratiques de l'Ecole Inclusive).

Texte de référence : *Certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de
l'éducation inclusive et formation professionnelle spécialisée – Circulaire n° 2017-
026 du 14 février 2017.*

J'ai l'honneur de vous faire savoir qu'une formation professionnelle
spécialisée sera organisée dans le département du Bas-Rhin durant
l'année scolaire 2019-2020 pour les enseignants qui exercent leurs
fonctions dans les écoles, dans les établissements scolaires et dans les
établissements et services accueillant des élèves présentant des besoins
éducatifs particuliers liés à une situation de handicap, de grande difficulté
scolaire ou à une maladie. La formation permettra d'enseigner en Ulis, en
UE, au sein des RASED-aide à dominante pédagogique ou relationnelle,
en SEGPA, en EREA, en milieu pénitentiaire ou en centre éducatif fermé.

Cette formation, destinée à préparer le CAPPEI, ainsi que le Master Métiers
de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF) mention
Pratique et ingénierie de la formation parcours « Adaptation à la diversité
des élèves », conjoint à la formation CAPPEI, vous seront présentés lors
d'une réunion d'information le :

Mercredi 5 décembre 2018
De 13h30 à 15h30
A l'ESPE de Sélestat

Pour postuler à cette formation, les candidats doivent être instituteur ou
professeur des écoles titulaires.

Les dossiers d'inscription sont joints à la présente circulaire. Les candidatures
devront être retournées à la DIVISION du 1^{er} DEGRE, pour le :

Lundi 14 janvier 2019 délai de rigueur.

Les entretiens se dérouleront les mercredis 23 et 30 janvier 2019.

Pour le Directeur académique par intérim,
L'adjoint au directeur académique chargé du premier degré

Jean-Baptiste LADAIQUE